

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 5 août 2010 complétant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne

NOR : SASR1030716A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne ;

Vu les désignations effectuées par la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Auvergne dans sa séance du 12 juillet 2010,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne :

1. Au titre du *a* du 3° de l'article D. 1432-15 (I) : M. Jean MALLOT, titulaire, et M. Éric DUBOURG-
GNOUX, suppléant, désignés par le président du conseil régional.

2. Au titre du *c* du 3° de l'article D. 1432-15 (I) : M. Jean-François DUBOURG, titulaire, désigné par l'Association des maires de France.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, en remplacement des membres désignés à ce titre dans l'arrêté du 25 juin susvisé par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre du *a* du 4° de l'article D. 1432-15 (I) : M. Bernard PIASTRA, titulaire, et M. Michel LACOMBE, suppléant.

b) Au titre du *b* du 4° de l'article D. 1432-15 (I) : M. Christophe SOUPIZET, titulaire, et Mme Monique PIGEON-RABELLE, suppléante.

c) Au titre du *c* du 4° de l'article D. 1432-15 (I) : Mme Marilou CONSTENSOU, titulaire, et M. Lucien LALO, suppléant.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence : Mme Patricia VILLATTE et M. Jean-Pierre GADONNEIX.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 5 août 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*
ÉRIC WOERTH

*La ministre de la santé
et des sports,*
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN